



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Nouveautés 23/24

RG FFF
Article 160

Communiqués LPIFF

PRELEVEMENT
Arbitres/clubs

Planning
Détections/Sélections

Fiche Terrain Impraticable

Procès-verbaux

AG 2023

CDPME

Commission Statut de
l'Arbitrage

Commission
d'Organisation des
Championnats & Coupes

Commission Football à
Effectif réduit

Commission
Statuts & Règlements

Commission Futsal

Commission Statut de
l'Educateur

Commission du
Calendrier

Annexes

Amendes

Tous en Bleu

Formation CFI
en 4 étapes

A Consulter sur Footclub

Commission de
Discipline
+ Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

Le 1^{er} relevé « Compte Club » de la saison 2023/2024 (N°22)

arrêté à la date du 15 Janvier 2024 est disponible dès maintenant sur FOOT CLUB.

Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le 16 Février 2024, soit :

- Par virement (*) en indiquant bien le **N° affiliation du Club + relevé N° 22**
- Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football avec la mention **Relevé N° 22 + N° d'affiliation au dos du chèque**
- Au guichet du secrétariat du District (aux horaires d'ouverture) **en espèces** (un reçu vous sera donné en échange)

(*) **IBAN (BRED) :**

FR76	1010	7002	1600	9201	6078	906	Code BIC : BREDFRPPXXX
------	------	------	------	------	------	-----	------------------------

N'hésitez pas à contacter **VALERIE** au **01.55.96.11.01** (Comptabilité). pour tout renseignement complémentaire concernant votre compte -

PROCEDURE DE CONSULTATION à L'INTERIEUR DU JOURNAL

RETOUR SUR LE COLLOQUE « VSS » DU SAMEDI 03 FEVRIER 2024

51 Clubs étaient présents, représentant 60 personnes
(La plupart des clubs ayant une école de Football étaient représentés)

Consulter l'article sur notre site internet



<https://districtvaldemarne.fff.fr/diaporama/retour-sur-le-colloque-vss-du-samedi-03-fevrier-2024/>



TERRAINS IMPRATICABLES



Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «*formulaire terrain(s) impraticable(s)*») : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.

(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

Edition N° 658 du Jeudi 8 Février 2024

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

1^{er} RELEVÉ « COMPTE-CLUB » de la saison 2023/2024

Arrêté à la date du 15 Janvier 2024, est disponible via FOOT CLUB

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 22

- 1. FOOTCLUBS,**
- 2. ORGANISATION** (*dans le menu*),
- 3. EDITIONS et EXTRACTION** (*puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER,*
- 4. CLIQUEZ** sur l'ICONE  (*en haut à gauche*) : « TRAVAUX DEMANDES »,
- 5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 22 »**
(*pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement en cas de paiement par chèque avec le N° d'affiliation*).

Le mode de paiement est par VIREMENT : Compte BRED : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906

(Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 22),

Ou par chèque : n'oubliez pas de préciser au dos du chèque le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 22 ou à nos guichets par ESPECES à nos horaires (**fermetures déjeuner de 13h à 13h45**):

LUNDI : 14h/18h

MERCREDI & JEUDI :

VENDREDI : 9h/17h00.

MARDI : 9h/18h

9h/17h30

Un mail a été adressé sur toutes les boîtes mails des CLUBS.

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Programmation prévisionnelle des formations technique de la seconde partie de saison

Objet	Début formation		Fin de la formation	
	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
AF HANDI	X	25/01/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 19/01/2024 au 29/01/2024	30/01/2024	05/03/2024	Du 06/03/2024 au 15/03/2024
CFI U10-U13	Du 23/01/2024 au 31/01/2024	01/02/2024	07/03/2024	Du 08/03/2024 au 17/03/2024
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	03/02/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 26/01/2024 au 05/02/2024	06/02/2024	12/03/2024	Du 13/03/2024 au 22/03/2024
CFI SENIORS	Du 30/01/2023 au 07/02/2024	08/02/2024	14/03/2024	Du 15/03/2024 au 24/03/2024
CFI U6-U9 Mineurs	Du 02/02/2024 au 12/02/2024	13/02/2024	09/04/2024	Du 10/04/2024 au 19/04/2024
CFI U10-U13 Mineurs	Du 05/02/2024 au 14/02/2024	15/02/2024	11/04/2024	Du 12/04/2024 au 21/04/2024
CFI U6-U9	Du 08/03/2024 au 18/03/2024	19/03/2024	30/04/2024	Du 01/05/2024 au 10/05/2024
CFI U10-U13	Du 11/03/2024 au 20/03/2024	21/03/2024	02/05/2024	Du 03/05/2024 au 13/05/2024
CFI U14-U19	Du 15/03/2024 au 25/03/2024	26/03/2024	14/05/2024	Du 15/05/2024 au 24/05/2024
CFI GARDIEN INITIATION	X	04/04/2024	05/04/2024	X
AF PRATIQUE FEMININE	X	12/04/2024	X	X
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	17/04/2024	X	X
FUTSAL INITIATION	X	18/04/2024	19/04/2024	X
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	08/06/2024	X	X

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf>

Info Club

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs **OU**

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179>

clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs et les créneaux / Plans de fermetures des terrains par les municipalités)

- De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES :
 - 1 équipe U 18,
 - 1 équipe U 16
 - 1 équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**
- L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES
- Dont 2 parmi (U14, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)
(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**
Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS - 1 équipe
Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
Pas d'obligation.
- 11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
 - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;
- L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne de Football. (Hormis déclassement pour fraude).

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS

Le FC JARD S/MER organise le samedi 18 et dimanche 19 mai 2024,

La 3ème édition de la Yellow'cup ! Ce tournoi national U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou q.rambaud.fcja@gmail.com

Le FCG - Football Club de Grimaud (dpt 83) organise ses tournois U7, U8, U9 U11, U13 qui auront lieu, le Samedi 11 et Dimanche 12 mai 2024, au complexe des Blaquières à Grimaud

Contact : Mathieu KEIFLIN-CHAPOT - 06 09 78 28 19 - mathieu.chapot@live.fr

Ewan LUNION - 06 68 17 04 37

L'US BOMPAS organise son tournoi pour les catégories U11 à U15, le week-end du 18/05/2024 au 20/05/2024 au Parc des sports de Bompas.

Contact : DOMART Sandrine 06 49 87 58 53 ou VIVIER Karine 06 07 81 00 60
526383@footoccitanie.fr

Le Football Club Portes d'Océan 17 (17200) Organise son Tournoi Foot en Marchant le Dimanche 9 Juin 2024

Contact : MM. BOLLATI 06.87.89.89.20 ou TOUVENET au 07.82.60.93.21

Le FC St Georges s/Eure (périphérie de Chartres) organise cette année ses habituels Tournois Jeunes les **Dimanche 31 mars** et **Lundi 1er avril** (Dimanche et lundi de Pâques)

-Affiche, la présentation et le bulletin d'inscription. Vous pouvez également les retrouver sur notre site www.fcsge.footeo.com.

Contacts : 07.61.60.12.18 (Maxime Responsable tournois) / 06.67.36.08.79 (Alain Secrétaire) / 06.14.21.68.66 (Fanny Présidente) ou par mail 518760@lcfoot.fr.

Espoir Football Club de la Vallée (périphérie de Toulouse) organise ses Tournois U6/U13 & U14/U18

Contacts : CYRILLE GADEMER 06 76 63 60 46 & FRANCIS BONY 06 74 89 75 85



NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement

« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »

faite par mail ou téléphone ne sera plus

pris en considération par le « **service des compétitions** » après le **VENDREDI 12H00.**

Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements soient faites en amont.

Vous remerciant de votre collaboration.

RAPPEL RSG

Articles 15 / 20.6 / 23 :

-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (**en raison de son impraticabilité**) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football

-Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.

via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h**, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du Samedi après-midi et du Dimanche après-midi, aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validées par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation.....)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boîte = cfaer94@gmail.com

DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
23/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
24/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
26/10/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
27/10/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
08/11/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
15/11/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
13/12/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
17/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
07/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
14/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
19/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
20/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
21/02/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
30/10/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
31/10/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
31/10/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
02/11/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
22/11/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
29/11/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14F			
Date	Horaire	Actions	Localité
04/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
08/11/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
20/12/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
17/01/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
07/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
14/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
16/02/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
28/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
13/03/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
27/03/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
24/04/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15F			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
30/10/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY





NOUVEAU



ARBITRES / CLUBS

UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, a **validé la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :**

- LES COUPES DU VAL DE MARNE
- LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention ! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant (*par mail ou courrier*).

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.

Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES

Objectif : UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour :

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- Faciliter le travail de tout le monde
- Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités : « CLUBS et ARBITRES »



Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB



Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match



L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »



Nous allons prélever le club de la somme due



Comme tous les fins de mois, le District paiera les arbitres



Communiqués

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)- Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel)- PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association)- Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)- Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>)- PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association)- Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>.- PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">-PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution)- PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT	PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture



Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

**FICHE A RETOURNER AU DISTRICT DU VAL DE MARNE
TERRAINS DECLARES IMPRATICABLES PAR LA MUNICIPALITE**



NOM DU CLUB :

DATE(S) :

Terrains Fermés

1.....

2.....

3.....

Précisez tous les matchs concernés par les fermetures

N° Match	Match	Catégorie	Division

Date :

Nom et Signature :

**Important : fiche à retourner rapidement au District et au plus tard le vendredi précédent
l'annulation avant 12h00**

Mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Procès-Verbaux

Assemblée Générale du District du Val-de-Marne de Football



SAMEDI 7 OCTOBRE 2023

à Champigny/marne

PROCES-VERBAL

Étaient présents sur le podium :

Denis TURCK, *Président du District du Val-de-Marne de Football*

Patricia KORCHER LAMBERT, *Vice-Présidente du conseil départemental du Val-de-Marne en charge des sports*

Laurent JEANNE, *Maire de Champigny sur Marne*

David RODRIGUES, *Président du Club Portugais Acad. Champigny*

Lili FERREIRA, *Directrice Administrative du District du Val-de-Marne de Football*

Patrick DARDENNES, *Secrétaire général du District du Val-de-Marne de Football*

Bruno FOLTIER, *Trésorier Général du District du Val-de-Marne de Football*

Angel PINARD, *Commissaire aux Comptes*

ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

-  Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
-  Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
-  Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 Octobre 2022 à Ablon/Seine
(Parution E-Foot N° 621 du 30 Mars 2023)
-  Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
-  Approbation du Rapport Moral, saison 2022 & 2023
-  Fair-Play – *Nouvelle proposition*
-  Rapport Financier au 30 Juin 2023
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2023*
-  Budget Prévisionnel 2023 & 2024
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2023 & 2024*
-  Questions diverses présentées par les Clubs (*)
-  Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses
seront remises après
chaque point
de l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée

(Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à **en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 29 Septembre 2023**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 09/09/23)

I. Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

II. Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes

Ces points sont traités conjointement.

Nombre de voix total de l'Assemblée Générale : 121 Clubs représentant : 1650

Le quorum : 58 Clubs représentant : 1225 Voix

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 9h30

Présentation de la commission de surveillance des opérations électorales.

III. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2022 à Ablon/seine (*Parution E-Foot N°621 du 30/03/2023*)

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées,

Pour : 97,69 %

Contre : 2,31 %

IV. ALLOCUTIONS

En préambule, le Président, Denis TURCK, passe la parole à :

ALLOCUTION DE :

-**Mme Patricia KORCHER LAMBERT**, Vice-Présidente du conseil départemental du Val-de-Marne en charge des sports

-**M Laurent JEANNE**, Maire de Champigny sur Marne

-**M. David RODRIGUES**, Président du Club Portugais Acad. Champigny

Les diverses interventions lors de l'AG :

M. Patrick DARDENNES, Secrétaire Général :

** Retour sur les U14 à la suite de la mise en place de phases de brassage depuis la saison dernière*

** Rappel des critères du Challenge « Dynamique »*

M. Gaëtan DELPIERRE, Technicien :

** Formations, changements importants pour les clubs*

Denis TURCK, Président -Allocution

Il excuse les absences de :

- **MM. Philippe DIALLO**, Président de la FFF, **Vincent NORLOGUES**, Président de la LFA

- **M. CAPITANIO Olivier**, Président, mais représenté par **Mme Patricia KORCHER LAMBERT**, Vice-Présidente du conseil départemental du Val-de-Marne en charge des sports

Un grand remerciement au club des PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY ainsi que tous leurs bénévoles pour la gestion et l'aide apportée dans le cadre de l'organisation de notre Assemblée Générale.

Les principaux points abordés dans l'allocution du Président du District, Denis TURCK, en complément du rapport moral adressé à tous les Clubs :

- **Changement de Logiciel « Footclub», remplacement progressif par Portail Club**
Ce changement pose quelques soucis, il faut être patient et accepter ces difficultés pendant encore 2 ou 3 mois
- **La formation de nos éducateurs**
Un sujet qui nous préoccupe, fin des CFF1, CFF2, CFF3, ces formations dispensées par les districts sont remplacées par les diplômes Fédéraux dont la responsabilité est assurée par l'IR2F pour la ligue de Paris. Place maintenant aux CFI Certificats Fédéraux Initiateurs, créés pour améliorer l'accompagnement et l'encadrement des équipes. Une présentation complète faite par Gaëtan DELPIERRE
- **La Gouvernance de votre Fédération**
Fin 2024, après les élections de vos représentants de District, vous aurez pour la première fois à participer à l'élection du Président et des Membres du Comité exécutif de votre Fédération. C'est une représentation très importante qui valorise et montre l'intérêt porté à l'ensemble des Clubs.
- **Représentation des clubs aux actions de la saison menées par le District**
*Cette année encore, nous avons essayé, pas toujours avec succès, d'organiser plusieurs rencontres avec vos clubs sur des sujets intéressants le fonctionnement et la vie des associations dans le domaine administratif, sportif, éducatif et vie sociale.
Constat, peu de représentation ce qui est décourageant car toutes ces rencontres sont nécessaires et importantes. Nous continuerons, malgré tout à organiser des actions, en espérant un meilleur investissement des Clubs.*
- **Courrier de M. Philippe DIALLO, Président de la FFF rappelant les dispositions de l'article 1 des Statuts de la FFF**
Adressé à tous les clubs, il appartient donc aux licenciés de respecter cette règle et aux officiels et dirigeants de la faire respecter.
- **Le Football au Féminin**
*Un gros travail de nos Clubs pour développer le foot féminin, mais la route est encore longue .
4 nouveaux Clubs ont été Labélisé, ce qui porte à 19 Clubs labélisés sur les 31 sections possibles.
Le nombre de licenciées est en augmentation + 256 soit 13% surtout dans les catégories U13 et U15 ce qui est un très bon signe pour les années à venir.
La 3^{ème} édition de la GIRLY CUP a regroupé, au Parc du Tremblay 200 collégiennes venues de 12 établissements du Val de Marne, un réel succès. Cet évènement est maintenant agréé dans le programme de l'UNSS et sera reconduit chaque année et étendu sur un plus grand nombre de collèges.
La GIRLY-TOUR une création du District pour le programme « Toute Foot » initié par la Fédération (1^{er} Prix au niveau national)*
- **Le Futsal**
Chez les jeunes le nombre de licenciés est en très nette augmentation. Des rencontres sous la forme de critérium vont débiter dans chaque catégorie des U6-U7 au U15-U16. Les gymnases sont des lieux avec des pratiques sportives nombreuses, il est souvent très difficile d'obtenir des créneaux horaires pour le futsal.
- **Le Football animation**
*Les U6 aux U13 représentent **43% de nos licenciés**, des brassages pour organiser les critères U12 et U13 afin de permettre des rencontres plus équilibrées. Les réunions du début de la saison ; 7 clubs absents sur 50 Clubs soit 15% : c'est trop et pour la plupart, des Clubs habitués à ces absences depuis quelques saisons.*
- **Opération Mini But**
La Ligue de Paris n'a pas souhaité participer à cette opération lancée par la LFA. Les finances actuelles du District ne peuvent malheureusement prendre en charge les dépenses supplémentaires. Les clubs sont les perdants dans cette décision.
- **Championnat U14**
Depuis la saison dernière le championnat U14 a été restructuré : explication complète par Patrick DARDENNES, Secrétaire Général du District. On constate que cette formule est attractive.
- **Arbitrage**
*Le statut de l'arbitrage, 21 Clubs sont en infraction dont 1 en 3^{ème} année et 1 en 4^{ème} année.
Soyez vigilants et pensez au renouvellement et au recrutement de nouveaux arbitres.
Aujourd'hui 150 arbitres District ont renouvelé leurs licences à ce chiffre il faut ajouter 34 arbitres qui officient en Ligue de Paris et 3 arbitres en Championnat National.
Félicitations à deux arbitres du District Mr PINVILLE Fabrice et Mr BOURAHLA Kaled qui ont apporté les premiers secours, en attendant les pompiers, à un joueur du CA Vitry suite à malaise cardiaque. Ces deux arbitres avaient suivi une formation PSC1.*
- **La Communication**
Le District met tout en place pour une meilleure Communication, une priorité.

➤ **Services civiques**

Quelques nouveautés cette saison qui ont été expliquées à tous les clubs et surtout les obligations vis-à-vis de l'engagement, si non-respect = possibilité d'annulation du contrat.

➤ **Formation Dirigeant**

Un Club aujourd'hui doit penser à la formation de tous les règlements changent, les aides évoluent, il faut se former et ou se recycler, plusieurs formations sont proposées au District.

Le District reste également à l'écoute pour des formations personnalisées si besoin

➤ **Foot Loisirs**

L'esprit FOOT sans Compétition.

Comme vous le savez, le District possède un terrain synthétique modulable qui peut être mis à disposition pour des animations, des rencontres de Foot en marchant, de Golf Foot, ou de Futnet.

Plusieurs actions ont déjà été menées avec les IME du Val de Marne (Rencontres de jeunes en situations de Handicap), cette action vient en complément des interventions dans les hôpitaux, des rencontres +55 ans

➤ **24^{ème} Tournoi International U16 : Information**

Cette année encore le Tournoi, se déroulera la semaine du 31 octobre au 4 novembre, sur trois jours de rencontres, dont la journée Finale à Bonneuil/Marne. Equipes : Angleterre, Japon, Suisse et bien sûr de la FRANCE qui aura à cœur de reprendre son trophée abandonné depuis plusieurs années.

➤ **Remerciements**

Aux 125 bénévoles du District

Au personnel administratif et technique toujours à l'écoute et au service de nos Clubs en osmose avec le Comité Directeur et les Commissions.

Au Conseil Départemental du Val de Marne

Au Service Départemental de la Jeunesse Engagement et Sports (SDJES)

A la Fédération Française de Football,

A la Ligue du Football Amateur,

A la Ligue de Paris Ile de France de Football

A la Ville de Champigny sur Marne pour le prêt de l'espace culturel « Gérard Philipe »

Au Club de Portugais Académica Champigny pour l'investissement à l'organisation de l'AG

➤ **Bonne saison à tous, dans le Fair-Play, le Respect et l'Amitié**

V. Approbation du Rapport Moral, saison 2022 & 2023

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 97,57%

Contre : 2,43 %

VI. Rapport Financier au 30 Juin 2023

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le Bilan au 30 Juin 2023 est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 93,49 %

Contre : 6,51 %

VII. Budget Prévisionnel 2023 & 2024

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour 84,01 %

Contre : 15,99 %

VIII. Fair-Play – nouveau règlement Prévisionnel 2023 & 2024

Après intervention du Vice-Président délégué, Régis ETIENNE

Le nouveau règlement est adopté à la majorité des voix exprimées et mise en application immédiate pour la saison en cours,

Pour : 78,07 %

Contre : 21,93 %

IX. Questions diverses présentées par les Clubs

CLUB GENERATION TAKTIK SPORTS

*Ne pourrions-nous pas permettre une dérogation concernant l'article 16.1.3 du RSG relatif aux numéros attribués aux joueurs en permettant d'utiliser des numéros supérieurs à 16 ?

*Serait-il possible d'étendre l'arbitrage officiel à la D4 ?

* Aides du District aux Nouveaux Clubs

- Aides matérielles et financières aux clubs par le district et par les villes
- Aides dans la recherche de sponsors
- Accompagnement dans la mise en relation avec les autres instances sportives du district pour des partenariats ou pour les clubs multisports.

BRANCOS DE CRETEIL AS

*Obligation « Statut Arbitrage » : CDM D1

*Peut-il être envisagé une flexibilité au niveau départementale dans certaines catégories ?

X. Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Lili FERREIRA, Directrice Administrative

L'ordre du jour est épuisé. Vous êtes invités au pot de l'amitié offert par le club de Champigny/Marne.

La séance est levée à 12 heures

XI. Récompenses

Trophée - Remerciements à la Ville de Champigny sur Marne et au Club de Portugais Aca Champigny

*Challenge du Fair-Play = Vainqueur VITRY ES (3)

SENIORS D1		Pénalités	
1 ^{er}	SUCY FC 2	36	<i>Pas de retrait de point en D1</i>
2 ^{ème}	RUNGIS US 2	42	
3 ^{ème}	VILLEJUIF US 2	48	
SENIORS D2		Pénalités	Retrait point Classement
1 ^{er}	VILLENEUVE ABLON US (2) – Poule B	29	0
2 ^{ème}	ST MAUR VGA (2) – Poule A	31	1
3 ^{ème}	FONTENAY US (2)	32	1
SENIORS D3		Pénalités	Retrait point Classement
1 ^{er}	VITRY ES (3) – Poule B	17	0
2 ^{ème}	VILLECRESNES US	18	0
3 ^{ème} <i>Ex-aequo</i>	ST MANDE FC (2) – Poule A BANN' ZANMI – Poule B THIAIS FC (2) – Poule B	21	0

*Challenge du Club Dynamique

MM. Patrick DARDENNES, Henri BAQUE

1^{er} = **ST MANDE FC** (100 Pts = Dotation doublée)

2^{ème} au 5^{ème} = **SUCY FC/LE PERREUX FRANCILIEENNE/CRETEIL LUSITANOS/CHARENTON CAP**

6^{ème} au 10^{ème} = **CHAMPIGNY FC/ THIAIS FC/PORT. ACA CHAMPIGNY/MAISONS ALFORT FC/VITRY CA**

Récompenses :

Les 5 premiers = 1 Malle de matériel + Mini-Buts

Dotation DOUBLEE pour le 1er qui à 100 points

Du 6^{ème} au 10^{ème} = 1 Malle de matériel

***Accueil des formations dans les clubs**

M. Francis DELAGE, Jean-Pierre LACHASSAGNE

CAP CHARENTON
CAUDACIENNE ES
CHEVILLY LARUE
ORLY AVS
CHAMPIGNY FUTSAL
RUNGIS US
MAROLLES FC
THIAIS FC
FONTENAY US
VITRY ES

*** Médailles « Dirigeants-es »**

PLAQUETTE

BUCHMULLER Annie (La Cristolienne)
BUCHMULLER Renald (La Cristolienne)
MAGGI Jean-Pierre (FR Le Perreux)

ARGENT

BEN AHMED Farid (FC Marolles)
NASCA Jean-Philippe (Maisons Alfort FC)
SADOUKI Jean-Luc (Maisons Alfort FC)

BRONZE

FELSINA Ismaël (ASOMBA)
FEUILLARD Antoine (ASOMBA)
MARGARETTA Alain (ASOMBA)
MONLOUIS Joël (ASOMBA)

*** Trophées CHAMPIONS D1**

<u>SENIORS</u>	THIAIS FC
<u>CDM</u>	VILLENEUVE AFC
<u>ANCIENS</u>	CHARENTON CAP
<u>U18</u>	FONTENAY US
<u>U16</u>	VITRY 94.2 CA
<u>U14</u>	CHARENTON CAP
<u>FUTSAL</u>	C'NOUES
<u>SENIORS FEM.</u>	CRETEIL LUSITANOS US

Le Président, Denis TURCK

Le Secrétaire Général, Patrick DARDENNES

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



Procès-verbal N°7
Réunion du 1^{er} février 2024

Animateur : M. Antonio CARRETO
Présents : Mme Martine PASDELOUP
MM. Rodolphe MILET, Bernard ROCHETTE, Michel COUFFIN, Jean-Pierre MAGGI (CD)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Article 8

Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

1^{re} invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2^{ème} invitation = **Match perdu en cas de non présentation devant la Commission**

N° 25935144 = BONNEUIL CSM / CHEVILLY Elan -Match de championnat /Seniors - D1 – du 04/02/2024 à 15h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **CHEVILLY Elan**

Réceptions : Délégués : Mme PASDELOUP
Arbitres Officiels : excusés

Pour le club de BONNEUIL CSM :

Absence non excusée des personnes dument invités

Pour le club de CHEVILLY Elan :

M. BEN DJEMIA S. – Responsable catégorie (séniors)

M. THLIJANE N. - Dirigeant

M. SEDJIL M. – Responsable sécurité

La commission informe le club présent de l'absence des deux clubs lors de la première convocation, que la commission se réunie pour la seconde fois et remercie le club de CHEVILLY Elan de sa présence et regrette l'absence non excusée du club de BONNEUIL CSM.

La commission fait un rappel du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football et de son article 8 : Article 8

Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

1^{re} invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2^{ème} invitation = **Match perdu en cas de non présentation devant la Commission**

La commission conformément au règlement interne de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

-Dit match perdu pour raison administrative au club de BONNEUIL CSM (0point/but) suite à non présence du club devant la CDPME (Deuxième absence non excusée devant la commission).

-Transmet le dossier à la commission compétitions des championnats et coupes pour suite à donner.

Les questions sont épuisées la séance est levée à 18h40

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion N°3 du 31/01/2024

Président : M. Bruno FOLTIER

Présents : Mmes Martine PASDELOUP, Marie Thérèse POLICON, MM. Antonio CARRETO, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI,

Assistent : Mme Lili FERREIRA et M. GRADINARI Igor

La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District du Val de Marne de football, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

SITUATION DES CLUBS

Conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage, la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations Arbitres procède à l'examen des clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération. La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Si au 1^{er} juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

En application de l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procédera début juin à une 2^{ème} étude de la situation d'infraction, incorporant la vérification du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

En application des textes :

1) Article 46 -Sanctions financières

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction

- Par arbitre manquant :

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National : 400 €

- CFA et CFA 2 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Première Division Régionale : 180 €

- Deuxième Division Régionale : 140 €

- Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 €

- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant (30 € pour la Ligue de Paris IDF).



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

2) Article 47 - Sanctions sportives

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National :

La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage «les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Si au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.»

En application de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procédera :

Avant le 28 février de la saison en cours, les Ligues ou les Districts publient la liste des clubs non en règle au 31 janvier en indiquant d'une part le détail des amendes infligées, d'autre part les sanctions sportives mentionnées à l'article 47 ci-dessus.

Ces mêmes sanctions sportives sont applicables aux clubs qui se trouveraient en infraction avec le présent statut lors du deuxième examen de leur situation à la date du 15 juin.

Avant le 30 juin, il est procédé à une nouvelle et définitive publication des clubs en infraction.

Extrait du procès-verbal du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 05 juin 2023

« Statut de l'Arbitrage : détermination du nombre de matches à diriger (article 34 du Statut de l'Arbitrage) Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, lors de sa réunion du 1^{er} juin 2023, le Comité fixe comme suit, pour la saison 2023/2024, le nombre minimum de rencontres à diriger par un arbitre pour couvrir son club :

- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue ou District de Football à 11,
- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue Futsal,
- . 7 matches de compétitions officielles pour les arbitres de District Futsal. »

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de **deux unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1^{er} juillet 2024**.

	D2 / A - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
520524	KREMLIN BICETRE CSA	1	1	30 €
	D3 / A - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
550465	OC IVRY		1	30 €
	D3 / B - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
560864	AS ZENAGA		1	30 €
	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
518152	NOISEAU SS		1	30 €
545535	PORTUGAIS VINCENNOIS		1	30 €
535201	MENUIBLAN AS		1	30 €
	Futsal / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL		1	30 €



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin** en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de **quatre unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1^{er} juillet 2024**.

	D2 / A - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
560475	VERS L'AVANT		2	120 €
860294	VILLENEUVE AFC	1	1	60 €
	D3 / B - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
524161	CAUDACIENNE ES		1	60 €

	FUTSAL / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
553055	VITRY ASC		1	60 €
564221	C'NOUES		1	60 €
549877	CAL 94 FUTSAL		1	60 €

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du **nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1^{er} juillet 2024**.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

	D2 / D2 - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
590215	GENTILLY AC	1	1	120 €
534669	MAROLLES FC		2	240 €

QUATRIEME ANNEE D'INFRACTION et PLUS

Sanctions financières

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées

Sanctions sportives (Voir Troisième année d'infraction ci-dessus)

	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant	
581892	KOPP 97 5		1	120 €

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 6 février 2024

Présents : Mmes POLICON, PRZEDBORSKI MM. BOUSSARD, DIAZ, ARNAUD, BRUNET.

La commission présente à tous les clubs, leurs joueurs et leurs dirigeants ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC DU TREMBLAY

Fermeture des installations (merci aux clubs d'anticiper l'organisation des matchs)

Lundi 1^{er} avril 2024

Mercredi 1 et 8 mai 2024

Jeudi 9 mai 2024.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U18 D2.B - Terrain suspendu - 3 matchs fermes à compter du 18/12/23
17/03/2024 AVS ORLY / ST MANDE FC

Le terrain de repli doit être un terrain situé à 20 kms de la ville d'Orly

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES « COUPES VDM »

1er RAPPEL - Ces feuilles de match sont à transmettre au District avant le **12 février** sous peine de match perdu au club recevant. Ou en cas de terrain impraticable nous transmettre l'arrêté municipal

Coupe VDM U14 : N° 27677705 - FRESNES AAS / AC CRETEIL du 06/01/24

2ème RAPPEL

Coupe Amitié U15F : 27345753 – NOGENT S/MARNE FC 1 / ORMESSON US 2 du 20/01/24

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

27131471 - CERC.OLYMP.FR.TURQUE 1 / BANN'ZANMI 1 Séniors D4.C du 04/02/2024

Courriel de Cercle Olymp.France Turque du 02/02/24.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de CERC.OLYMP.FR. TURQUE 1.

27131370 - FC VITRY 94 ACADEMIE 1 / ARCUEIL COM 2 Séniors D4.B du 14/01/2024

La commission fixe le match au 10/03/2024.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

-  25 FEVRIER 2024
-  21 AVRIL 2024
-  12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 25 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront nommés sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : IVRY ou VILLEJUIF, LUSITANOS ST MAUR ou KREMLIN BICETRE, NOISEAU ou CHARENTON CAP 1 et BONNEUIL.

Coupe VDM SENIORS AMITIE

CALENDRIER :

-  25 FEVRIER 2024
-  21 AVRIL 2024
-  12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 25 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : FONTENAY S/BOIS, ARCUEIL ou GENERATION TAKTIK SP2, US RUNGIS 2 et FC NOGENT 2.

Coupe FOOT ENTREPRISE

CALENDRIER

- ✚ 24 FEVRIER 2024
- ✚ 30 MARS 2024
- ✚ 20 AVRIL 2024
- ✚ 11 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 24 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour de la rencontre.

RECTIFICATIF :

*TROPICAL AC forfait général,

*SCPO 2 est qualifié pour la suite de la compétition.

***Nouveau Match = APSAP EMILE ROUX 2 / ORMESSON US reporté au 02/03/2024 ou avant si accord des 2 clubs. APSAP EMILE ROUX 2 en championnat retard.**

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER :

- ✚ 25 FEVRIER 2024
- ✚ 21 AVRIL 2024
- ✚ 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 de finale qui auront lieu le 25 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

RECTIFICATIF :

***Nouveau Match = VILLEJUIF US / FC MOLDAVIE le 25/02/2024.**

Exempt : Franco Port. Villiers (550618)

CHAMPIONNAT ANCIENS

26073603 – MELTING SPORT 41 / ORLY AC 42 Anciens D3.B du 11/02/2024

Courriel de Melting Sport du 29/01/23 (changement d'horaire par la Ville)

La commission note que le match aura lieu à 11h au lieu de 9h30.

Prévenir vos adversaires.

27124053 – FC D'ALFORTVILLE 41/ BOISSY UJ 31 Anciens D4 du 28/01/2024

Lecture de la feuille de match (match non joué).

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de Boissy UJ et donc entraîne le forfait général de BOISSY UJ 31. Avis aux clubs concernés.

26073565 – BOIS ABBE OUTRE MER 41 / CRISTOLIENNE LA 41 Anciens D3.B du 21/04/2024

Courriel de La Cristolienne du 05/02/23.

Article 20.4 du RSG du District 94 : les matchs aller et retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la commission compétente. Cependant si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries et que le club visiteur s'est déplacé deux fois inutilement, la rencontre peut être fixée la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. Le club de La Cristolienne ne s'étant pas déplacé à 2 reprises (avis de fermeture), la commission maintient la rencontre sur le terrain de BOIS ABBE OUTRE MER.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER :

-  25 FEVRIER 2024
-  21 AVRIL 2024
-  12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le 4^{ème} tour qui auront lieu le 25 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : NEANT.

CRITERIUM + 45 ANS

27257133 – VITRY ES 1 / CLUB OLYMP. CACHAN 1 +45 poule A du 04/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 02/02/24.

Accord de la commission le match est fixé au 25/02/2024.

27257137 – ST MAUR F.MASC.VGA 1 / NOGENT S/MARNE FC 1 +45 poule A du 11/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 05/02/24

Accord de la commission le match est fixé au 25/02/2024.

27257130 – MAISONS ALFORT FC 31 / TREMBLAY AJ 41 +45 poule A du 04/02/2024

Lecture de la feuille de match et du courriel de Tremblay du 4/02/24 (match non joué).

La Commission convoque pour sa réunion du 13 février à 18h un responsable des 2 clubs.

26078051 – ORMESSON US 31 / US IVRY FOOTBALL 31 +45 poule C du 11/02/2024

Courriel de Ormesson du 02/02/24 (arrêté Municipal).

La commission fixe le match au 10/03/2024.

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER :

-  23 FEVRIER 2024
-  21 AVRIL 2024
-  12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CRITERIUM +55 ANS

CHAMPIONNATS FEMININS

27361376 –PORT. ACA CHAMPIGNY / CHOISY LE ROI AS Séniors FEM D1 du 10/02/2024

Courriel de Port. Aca. Champigny du 06/02/24 (changement horaire – 1h00)

Accord de la commission le match aura lieu à 15h au lieu de 16h.

Prévenir vos adversaires.

27824705 – FONTENAY S/BOIS US 1 / ST MAUR F.FEM VGA 1 U11 féminines du 04/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 02/02/24

Le match est remis à une date ultérieure.

Coupe FEMININES

CALENDRIER :

-  24 FEVRIER 2024
-  20 AVRIL 2024
-  12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 24 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VGA ST MAUR 1.

***Exempt = Créteil Lusitanos US**

27856088 – VITRY ES 1 / VILLEJUIF US 1 Coupe VDM FEM du 24/02/2024

Courriel de Vitry ES du 05/02/24 (2 matchs même jour)

La commission fixe le match au mercredi 21/02/2024 à 20h au stade Gosnat à Vitry/Seine.

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER :

-  24 FEVRIER 2024
-  20 AVRIL 2024
-  12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 24 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : NEANT.

27856192 – CRETEIL LUSITANOS US 1 / AVENIR SPORTIF ORLY 1 Couep VDM FEM U15 du 24/02/2024

Courriel de la Ligue du 31/01/24 (2 matchs même jour)

La commission fixe le match au 16/03/2024.

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER :

- ✚ 25 FEVRIER 2024
- ✚ 21 AVRIL 2024
- ✚ 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Attention !! = 2 Nouveaux matchs supplémentaires

Désignation des matchs comptant pour le 1er tour qui auront lieu le **25 FEVRIER 2024** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

CHAMPIONNAT U18

26068853 – AVENIR SPORTIF ORLY 21 / ST MAUR LUSITANOS 22 U18 D2.B du 04/02/2024

Courriel de Lusitanos St Maur du 02/02/24. Absence de terrain (terrain suspendu ORLY AVS)

La commission donne match perdu par pénalité à AVENIR SPORTIF ORLY 21 (-1 point/0but).

25937716 – RUNGIS US 1 / CHAMPIGNY FC 94. 1 U18 D2.A du 11/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 01/02/24.

Accord de la commission le match est fixé au 10/03/2024.

Coupe VDM U18

CALENDRIER :

- ✚ 25 FEVRIER 2024
- ✚ 21 AVRIL 2024
- ✚ 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **25 FEVRIER 2024** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : JOINVILLE RC, FC THIAIS ou ST MAUR VGA 1.

27855904 – ORMESSON US 21 / HAY LES ROSES CA 21 coupe VDM U18 du 25/02/2024

Courriel de Ormesson du 02/02/24 (arrêté Municipal).

La commission inverse la rencontre qui devient HAY LES ROSES CA 21 / ORMESSON US 21.

CHAMPIONNAT U16

25937940 - CHAMPIGNY FC 94. 1 / CHOISY LE ROI AS 2 U16 D2.A du 11/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 01/02/24.

Accord de la commission le match est fixé au 10/03/2024.

25938602 - ST MANDE FC 1 / KREMLIN BICETRE CSA 1 U16 D3.C du 11/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 06/02/24.

Accord de la commission le match est fixé au 10/03/2024.

27174850 - CANNAVEROIS FC 21 / VAL DE FONTENAY AS 22 U16 D4.B du 11/02/2024

Courriers et accords des deux clubs du 05/02/24.

Accord de la commission le match aura lieu à 12h au lieu de 13h au stade Aristide Briand à CHENNEVIERES.

27174848 - VITRY 94.2 CA 23 / FC D'ALFORTVILLE 22 U16 D4.B du 11/02/2024

Courriel de Vitry du 05/02/24.

Accord de la commission le match aura lieu à 11h30 au lieu de 13h30 sous réserve de l'accord de FC D'ALFORTVILLE 22 qui doit parvenir au district avant le 9 février à 12h.

25938422 – ORMESSON US 21 / CHEVILLY LARUE ELAN 21 U16 D3 du 11/02/2024

Courriel de Ormesson du 02/02/24

La commission fixe le match au 10/03/2024.

25938421 – MANDRES PERIGNY 1 / VALENTON FOOT ACAD. 1 U16 D3.A du 11/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 06/02/24

La commission fixe le match au 10/03/2024.

Coupe VDM U16

CALENDRIER :

-  25 FEVRIER 2024
-  21 AVRIL 2024
-  12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 de finale qui auront lieu le 25 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : MAISONS ALFORT.

27653926 – FONTENAY US / FRESNES AAS Coupe VDM U16 du 24/01/24

Lecture du rapport de l'arbitre. Absence de l'équipe de Fresnes.

La Commission qualifie l'équipe de Fontenay US pour la suite de la compétition.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER :

-  25 FEVRIER 2024
-  21 AVRIL 2024
-  12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 25 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : MAISONS ALFORT FC 2, US ORMESSON 2, FC THIAIS 2, VAL DE FONTENAY 2 et US VILLEJUIF 3.

CHAMPIONNAT U14

CALENDRIER U14 – 2EME PHASE

Dates retenues :

3 février ou 20 avril	23 mars	4 mai
9 mars	6 avril	25 mai
16 mars	27 avril	1 ^{er} juin

27885137 – VITRY ES 3 / ORMESSON US 1 U14 D4.A du 10/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 05/02/24.

La commission note que le match aura lieu le 24/02/2024.

26066067 – FC D'ALFORTVILLE 21 / CHAMPIGNY FC 94 U14 groupe 8 du 20/01/2024

Courriel de FC d'Alfortville du 01/02/24.

La commission prend note de votre courrier et rappelle à FC D'ALFORTVILLE qu'il avait la possibilité de faire appel dans les délais réglementaires.

27885385 – LIMEIL BREVANNES AJ 22 / CRETEIL LUSITANOS US 23 U14 D4.A du 03/02/2024

Courriel des 2 clubs du 05/02/24.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CRETEIL LUSITANOS US 23.

27885431 – ORMESSON US 22 / CANNAVEROIS FC 21 U14 D4 du 10/02/2024

Courriel de Ormesson du 02/02/24 (arrêté Municipal) et accord du club visiteur

La commission note que le match se jouera le 30/03/2024 à 16h.

27895226 – ECOLE PLESSEENNE DE 22 / FC D'ALFORTVILLE 21 U14 D3.B du 03/02/2024

Accord des 2 clubs du 02/02/24.

La commission note que le match aura lieu le 02/03/2024 à 16h.

27885386 – VILLENEUVE AFC 2 / VAL DE FONTENAY AS 2 U14 D4.B du 03/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 02/02/24.

La commission note que le match aura lieu le 17/02/2024.

27885099 – HAY LES ROSES CA 2 / AVENIR SPORTIF ORLY 2 U14 D4.A du 03/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 01/02/24.

La commission note que le match aura lieu le 13/04/2024.

27885430 – VILLENEUVE ABLON US 3 / VITRY ES 2 U14 D4.B du 10/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 01/02/24.

La commission note que le match aura lieu le 24/02/2024.

27895162 – VILLENEUVE ABLON US 1 / ECOLE PLESSEENNE DE 1 U14 D3.A du 03/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 01/02/24.

La commission note que le match aura lieu le 24/02/2024.

27881179 – JOINVILLE RC 24 / CHAMPIGNY FC 94 22 U14 D2 du 03/02/2024

Courriel de Champigny du 01/02/24

La commission fixe le match au 20/04/2024.

27885578 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 / VITRY 94.2 CA 3 U14 D4 du 03/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 01/02/24.

La commission note que le match aura lieu le 17/02/2024 à 14h au stade Parc des sports 2 SY T5 à CHEVILLY LARUE.

27885094 – KREMLIN BICETRE CSA 1 / NOGENTS/MARNE FC 2 U14 D4.A du 03/02/2024

Accord des 2 clubs (via footclub) du 01/02/24.

La commission note que le match aura lieu le 20/04/2024.

27885621 – CHAMPIGNY FC 94 23 / KREMLIN BICETRE CSA 22 U14 D4.A du 10/02/2024

Courriel de Champigny du 06/02/24 (changement horaire)

Accord de la commission le match est fixé à 14h au lieu de 16h, sous réserve de l'accord de KREMLIN BICETRE CSA 22 qui doit parvenir au district avant le 10/02/24 à 12h.

MATCHS DU 03/02/2024 REMIS AU 20/04/2024 :

27883880 – CHARENTON CAP 22 / CO VINCENNES 22 U14 D2.A

27883882 – NOGENT S/MARNE FC 21 / VITRY 94.2 CA 21 U14 D2.A

27895229 – ST MAUR VGA 22 / VILLIERS ES 22 U14 D3.B

27885582 – CRETEIL LUSITANOS FILLES 25 / CHOISY LE ROI AS 24 U14 D4.C

27892346 – VILLECRESNES US 21 / CACHAN CO ASC 22 U14 D4.D

Coupe du Val de Marne U14

CALENDRIER :

-  24 FEVRIER 2024
-  20 AVRIL 2024
-  11 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 de finale qui auront lieu le 24 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : NEANT

27853344 – JOINVILLE RC 21 / CHARENTON CAP 21 Coupe VDM U14 du 24/02/2024

Courrier du club de Charenton Cap du 05/02/24 (2 matchs en même temps)

La Commission fixe la rencontre au 31/03/2024, les clubs ont la possibilité de jouer avant la date prévue, après accord à transmettre au District.

Coupe Amitié U14

CALENDRIER :

-  24 FEVRIER 2024
-  20 AVRIL 2024
-  11 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 24 FEVRIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : CHAMPIGNY FC, CHARENTON CAP 2, CO VINCENNES 3, CRETEIL LUSITANOS 3 et FC NOGENT 3.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 05 février 2024

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mme RANSOU Virginie et MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss, LOPES Paulo,

Absents (es) excusés (ées) : Mmes NAZICAL Marie-Ange et URREGO Mariza et MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A **cfaer94@gmail.com**.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.**43** ou HEDI : 01.55.96.11.**42**

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/09/2023. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2023.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U10-U11

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 30/01/2024

C'est la journée du 23/01/2024 qui a été reportée au 03/02/2024.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 30/01/2024

VILLEJUIF U.S./U. S. IVRY FOOTBALL Critérium Dép. U11-7 2 Equipes du 03/02/2024

Courrier tardif.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 31/01/2024

CRETEIL LUSITANOS F. US/VILLECRESNES U. S. Critérium Dép. U11-8 2 Equipes du 03/02/2024

Courrier tardif.

Courrier de SUCY F.C. du 31/01/2024

VALENTON FOOTBALL ACADEMY/SUCY F.C. Critérium Dép. U11-1 4 Equipes du 03/02/2024

Accord des deux clubs, les rencontres sont reportées au 02/03/2024.

Courrier de U. S. IVRY FOOTBALL du 01/02/2024

VILLEJUIF U.S./U. S. IVRY FOOTBALL Critérium Dép. U11-7 2 Equipes du 03/02/2024

Pris note de vos problèmes de tablette.

CHALLENGE REGIONAL U10-U11

Retrouvez sur Footclubs et le Site du Internet du District, le tirage du 3^{ème} tour.

SAISON : 2023-2024
N°07 - JOURNAL DES AMENDES
EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 05/02/2024)

<u>N° AFFILIATIONS</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500012	CHARENTON C.A.P.	F.M.I absente	CHOISY LE ROI A.S./ CHARENTON C.A.P. Critérium Dép. U13-6 2 Equipes du 27/01/2024	50,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	F.M.I absente	VILLEJUIF U.S./ CHOISY LE ROI A.S. Critérium Dép. U13-1 4 Equipes du 27/01/2024	100,00 €

<u>N° D’AFFILIATIONS</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500031	CHOISY LE ROI A.S.	F.M.I absente	CHOISY LE ROI A.S./ BONNEUIL SMARNE C.S. Critérium LEFEUVRE U12 du 27/01/2024	50,00 €
500138	VINCENNOIS C.O.	F.M.I absente	VINCENNOIS C.O./ VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB Critérium Claude LACHICHE U13 du 27/01/2024	50,00 €
500636	VILLIERS SMARNE ENT.S.	F.M.I absente	VILLIERS SMARNE ENT.S./ VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB Critérium Dép. U13-2 4 Equipes du 27/01/2024	100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	F.M.I absente	VILLEJUIF U.S./ CHOISY LE ROI A.S. Critérium Dép. U13-1 4 Equipes du 27/01/2024	100,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	F.M.I absente	FONTENAY SSBOIS U.S./ U. S. IVRY FOOTBALL Critérium LEFEUVRE U12 du 27/01/2024	50,00 €
523873	FONTENAY SSBOIS U.S.	F.M.I absente	FONTENAY SSBOIS U.S./ JOINVILLE R.C. Critérium Dép. U13-7 2 Equipes du 27/01/2024	100,00 €
523873	FONTENAY SSBOIS U.S.	F.M.I absente	FONTENAY SSBOIS U.S./ U. S. IVRY FOOTBALL Critérium LEFEUVRE U12 du 27/01/2024	50,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	F.M.I absente	LUSITANOS ST MAUR U.S./ NOGENT SMARNE F.C. Critérium Dép. U13-2 4 Equipes du 27/01/2024	200,00 €
537053	JOINVILLE R.C.	F.M.I absente	FONTENAY SSBOIS U.S./ JOINVILLE R.C. Critérium Dép. U13-7 2 Equipes du 27/01/2024	50,00 €

<u>N° D'AFFILIATIONS</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	F.M.I absente	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S./ FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE Critérium Dép. U13-7 2 Equipes du 27/01/2024	100,00 €
541437	BONNEUIL SMARNE C.S.	F.M.I absente	CHOISY LE ROI A.S./ BONNEUIL SMARNE C.S. Critérium LEFEUVRE U12 du 27/01/2024	50,00 €
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	F.M.I absente	AVENIR SPORTIF D'ORLY/CHOISY LE ROI A.S. Critérium Claude LACHICHE U13 du 27/01/2024	50,00 €
554257	VILLECRESNES U. S.	F.M.I absente	VILLECRESNES U. S./ ORMESSON U.S. Critérium Dép. U13-6 2 Equipes du 27/01/2024	100,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	F.M.I absente	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S./ FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE Critérium Dép. U13-7 2 Equipes du 27/01/2024	100,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	F.M.I absente	CRETEIL LUSITANOS F. US/ FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE Critérium Dép. U13-1 4 Equipes du 27/01/2024	150,00 €
860294	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB	F.M.I absente	VILLIERS SMARNE ENT.S./ VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB Critérium Dép. U13-2 4 Equipes du 27/01/2024	50,00 €

<u>JOURNAL DES AMENDES J.A N° 07</u> (PV FOOT ANIMATION DU 05/02/2024)	1 500,00 €
---	------------

SAISON 2023- 2024 :
ANNEXE FINANCIERE

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Absence aux Journées de Rentrée	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ...),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 05/02/2024

Président : M. MAGGI

Présents : Mmes POLICON

Mrs FOPPIANI – ALVES - GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications réglementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U18 D2/B - MATCH 26068828 – LIMEIL BREVANNES AJ 21 / LE PERREUX ASF 21 du 28/01/2024

Hors la présence de M. MAGGI,

Réserve du club de **LE PERREUX ASF 21** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **LIMEIL BREVANNES AJ 21** au motif que ces joueurs sont titulaires d'une licence enregistrée après le 26/11/2023.

Après vérification, il s'avère que les licences de tous les joueurs du club de **LIMEIL BREVANNES AJ 21** sont toutes frappées d'une date **d'enregistrement ANTERIEURE au 21/11/2023.**

Par ces motifs, la commission dit ces joueurs étaient bien qualifiés pour disputer la rencontre REJOUÉE et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion du Lundi 05 février 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi l des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

N°26035575 – MAISONS ALFORT FC 1 / B2M FUTSAL 2 Futsal D1 du 05/02/2024

Courriel de la municipalité de Maisons Alfort en date du 31/01/2024 informant de l'indisponibilité du gymnase le 05/02/2024 suite Tournoi de Basket.

La Commission décide le report de la rencontre au 19/02/2024 et rappelle qu'il est impératif de communiquer avec le District uniquement avec la messagerie officielle.

Prévenir l'équipe adverse.

N°26035578 – AS HAY 94 FUTSAL 1 / VSG FUTSAL 2 Futsal D1 du 03/02/2024

Courriel du club de AS HAY 94 FUTSAL en date du 02/02/2024 informant d'un accord avec VSG FUTSAL 2 pour disputer la rencontre le 17/02/2024.

La Commission ne peut que rappeler les termes des règlements indiqués en début de chaque procès-verbal de réunion à savoir informer au plus vite le District et au plus tard le lundi avant la rencontre en cas de changement avec accord de l'équipe adverse et avec la raison du changement de date. En dernier ressort, tout changement doit être effectué au plus tard le vendredi à 12h. Dans votre cas, le courriel de VSG FUTSAL a été transmis à 13h 01. Rappel vous pouvez utiliser Footclub pour faire vos demandes de modifications.

La Commission décide match perdu pour erreur administrative à l'équipe de AS HAY 94 FUTSAL 1 (0 point – 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de VSG FUTSAL 2 (3 points – 0 but).

FUTSAL D2

N°27233541 – VILLENEUVE ABLON US 2 / B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 03/02/2024

Courriel très tardif du club de VILLENEUVE ABLON US en date du 01/02/2024 et de la municipalité de Villeneuve Ablon en date du **08/01/2024** informant de l'indisponibilité du gymnase le 03/02/2024 suite Salon des Métiers.

La Commission décide le report de la rencontre au 17/02/2024 et rappelle qu'il est impératif de communiquer avec le District dès connaissance de l'indisponibilité de votre installation sous peine de match perdu pour faute administrative.

Prévenir l'équipe adverse.

27233544 – VITRY ASC 2 / VITRY ASC 3 Futsal D2 du 02/02/24

Courriel du 01/02/2024 à 16h52, nous informant d'un problème de disponibilité du gymnase pour disputer la rencontre du 02/02/2024 entre leur 2 équipes VITRY ASC 2 et VITRY ASC 3.

La Commission ne peut que rappeler les termes des règlements indiquées en début de chaque procès-verbal de réunion à savoir informer au plus vite le District en joignant impérativement l'attestation municipale et ce pour la commission le lundi précédent la rencontre.

La Commission décide match perdu pour erreur administrative à l'équipe de VITRY ASC 2 (0 point – 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de VITRY ASC 3 (3 points – 0 but).

Matches Remis =

N°27233546 - B2M FUTSAL 3 / RUNGIS US 1 Futsal D2 du 11/02/2024 Remis au 10/02/2024

COUPE VDM FUTSAL

N°27873647 – VSG FUTSAL 1 / SAINT MAURICE AJ 1 Coupe du Val de Marne Futsal du 02/03/2024

Courriel de VSG FUTSAL du 01/02/2024 informant d'une rencontre de championnat de Ligue R2-A le 03/02/2024.

La Commission décide le report de la rencontre au 17/02/2024.

Prévenir l'équipe adverse.

N°27873645 – B2M FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1 Coupe du Val de Marne Futsal du 03/03/2024

Courriel de VSG FUTSAL du 01/02/2024 informant d'une rencontre de championnat de District D2 le 01/03/2024.

La Commission décide le report de la rencontre au 31/03/2024 conformément au calendrier pré programmé.

Prévenir l'équipe adverse.

Tour de Cadrage pour les 1/4 effectué le 29/01/2024

**12 équipes et 2 exempts qualifiés qui se rencontreront du 26/02/2024 au 02/03/2024
ou du 25/03/2024 au 31/03/2024**

(sur les mêmes créneaux qu'en championnat)

Tirage effectué par Mme POLICON Marie-Thérèse Présidente
de la Commission Organisation des Compétitions

Rappel du règlement Coupe du Val de Marne :

Lorsqu'il y a 2 équipes qualifiées d'un même club, elles se rencontrent en ¼ de finale.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

Match M1 = MAISONS ALFORT FC 1 / RUNGIS US 1

Match M2 = HAY 94 FUTSAL AS 1 / CHAMPIGNY CF 1

Match M3 = C'NOUES 2 / CHAMPIGNY CF 2

Match M4 = B2M FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1

Match M5 = VSG FUTSAL 1 / SAINT MAURICE AJ 1

Match M6 = VERS L'AVANT 1 / CRETEIL FUTSAL US1

EXEMPT 1 = KB FUTSAL 2 et EXEMPT 2 = B2M FUTSAL 1

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match :

27233538 - B2M FUTSAL 3 – VILLEJUIF FUTSAL CLUB Futsal D2 du 28/01/2024

Commission Départementale du Statut des Educateurs

Réunion du 5 Février 2024

Présents

Membres : M. GRESSIEN Georges, LERAY Christian
Assiste : M. DARDENNES Patrick (CD)
Absents excusés : MM. LEGUYADER Jacques, DELAGE Francis



D1 Seniors

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Animateur Senior ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

CHEVILLY LA RUE ELAN(516843)

Courrier du 10/11/2023

Pris note de l'éducateur désigné. Celui-ci possède le diplôme voulu ainsi qu'une licence Educateur Fédéral. Le club est en conformité avec les statuts de l'éducateur

Situation de VITRY ES (529210)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 7 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

Situation de NOGENT S/MARNE F.C (514388)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 4 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U18

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

CHOISY LE ROI A.S. (500031)

La commission n'ayant pas eu de réponse au courrier adressé au club le 07/11/2023, considérant que le club de CHOISY LE ROI A.S, n'a toujours pas désigné d'éducateur à ce jour, la commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'éducateur pour suite à donner.

VILLEJUIF U.S.(519839)

Courrier de VILLEJUIF U.S du 07/11/2023

Pris note de l'éducateur désigné. Celui-ci possède le diplôme voulu ainsi qu'une licence Educateur Fédéral. Le club est en conformité avec les statuts de l'éducateur

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U14

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire Diplôme Initiateur 2 ou du CFF2 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

Tous les éducateurs désignés étaient présents sur les matchs de la deuxième journée.

[Prochaine réunion le mardi 14/05/2024](#)

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 08 Février 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

CALENDRIERS U14 – PHASE 2

La phase 2 des CALENDRIERS U14 est consultable sur FOOTCLUB et sur le site internet.

Attention ! La 1^{ère} journée de cette phase 2 est prévue le 03 février 2024, conscient de la diffusion tardive, si pas possible de jouer le 3 février 2024, merci aux deux clubs d'en aviser le District et les rencontres seront à jouer au plus tard le 20 avril 2024 après accord des deux clubs.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2ème appel de feuille de match manquante :

U16 D1 :

25937792 : VILLEJUIF US 22 / SUCY FC 21 du 14/01/24

U16 D3 :

25938586 : IVRY US FOOTBALL 23 / LUSITANOS US 22 du 14/01/24

U16 D4 :

27174836 : CHOISY AS 24 / VILLENEUVE AFC 22 du 14/01/24

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**

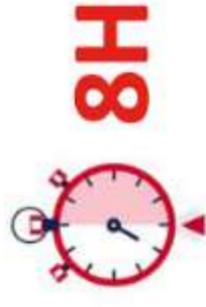
En cas de **Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 28/01/2024) :**

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
COUPE VDM SENIORS BONNEUIL CSM 1	06/01/2024		
COUPE VDM FUTSAL CHAMPIGNY CF 2	16/12/2023		
FUTSAL D1 CHAMPIGNY CF 2	13/01/2024		
FUTSAL D2 CHEVILLY LARUE ELAN 2 VERS L'AVANT 1	08/12/2023 13/01/2024		
FUTSAL D3 VERS L'AVANT 1	27/01/2024		
FUTSAL D4 B2M FUTSAL 3	28/01/2024		
SENIORS D2 FONTENAY SS BOIS US 2 US IVRY FOOTBALL 3 ENT VERS AVT VILLEJUIF 1 NOGENT S/MARNE FC 2	26/11/2023 26/11/2023 26/11/2023 17/12/2023	17/12/2023	
SENIORS D3 VILLECRESNES US 1 CAUDACIENNE ES 1	19/11/2023 19/11/2023		
SENIORS D4 BOISSY FC 2 VAL DE BIEVRE FC 1 OC IVRY 2	19/11/2023 10/12/2023 28/01/2024		
SENIORS FEMININES D1 CHAMPIGNY FC 94 1	02/12/2023		
ANCIENS D2 ORMESSON US 11 JOINVILLE RC 11	26/11/2023 26/11/2023		
ANCIENS D4 MELTING SPORT 12	03/12/2023		
U18 D1 ORMESSON US 1 US IVRY FOOTBALL 2	26/11/2023 26/11/2023		
U18 D3 VILLIERS S MARNE ES 2	19/11/2023		
U16 D1 MAISONS ALFORT FC 1 VILLEJUIF US 2	17/12/2023 14/01/2024		
U16 D2 MAISONS ALFORT FC 2	14/01/2024		
U16 D3 US IVRY FOOTBALL 3 CRETEIL LUSITANOS 4	10/12/2023 17/12/2023	14/01/2024	
U16 D4 FC ALFORTVILLE 2 BRY FC 1 VITRY 94.2 CA 3 CHOISY LE ROI AS 4	26/11/2023 07/01/2024 14/01/2024 14/01/2024		
COUPE U15 F GENTILLY AC 1	06/01/2024		
CRITERIUM U15F VILLEJUIF US 1 FRESNES AAS 1	02/12/2023 18/11/2023		

ORMESSON US 1 NOGENT FC 1	18/11/2023 20/01/2024		
COUPE VDM U14 FRESNES AAS 1	06/01/2024		
COUPE AMITIE U14 VAL DE FONTENAY 2	06/01/2024		
U14 D1 US IVRY FOOTBALL 1	09/12/2023		
U14 PHASE BRASSAGE BRY FC 2 ORMESSON US 1 VILIERES S/M ES 3 PERREUX AS FRAN 1	02/12/2023 09/12/2023 13/01/2024 13/01/2024		
CRITERIUM U13F ST MAUR F FEM VGA 1 ORMESSON US 1 VITRY ES 1 BONNEUIL S/MARNE CSM 1 ORLY AVS 1 FRESNES AAS 1 MAISONS ALFORT FC 2 CHARENTON CAP 1 FC ALFORTVILLE 1	03/12/2023 19/11/2023 19/11/2023 19/11/2023 03/12/2023 03/12/2023 03/12/2023 10/12/2023 10/12/2023	03/12/2023 10/12/2023 14/01/2024	20/01/2024
CRITERIUM U11F BONNEUIL S/ MARNE CSM 1 AVENIR SPORTIF ORLY 1 ORMESSON US 1 FC ALFORTVILLE 1 ORLY AVS 1 CHARENTON CAP 1	19/11/2023 19/11/2023 21/01/2024 26/11/2023 26/11/2023 10/12/2023	10/12/2023 03/12/2023	21/01/2024

ANNEXES

ATTESTATIONS FEDERALES (AF)



45



Éthique et intégrité

Pratique féminine

Handi-foot

Foot Adapté

Arbitrage

Golf-Foot

Foot en marchant

FOOT5

Futnet

Fit-Foot

Accompagnateur d'équipe

Futsal



SAISON
2023-2024

ANIMATEUR

DECouvrez LA BOUTIQUE
NIKE X FFF

NÉ(E) LE
19/06/1983

CLUB
STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E)
1022165954

→ D'IMPOS AU DOS DE VOTRE LICENCE

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs)

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN **DISTANCIEL**

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 4

10 JOURS **MAXIMUM** APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H



90 Á 180 €

FUTSAL

Initiation



Entrainement



GARDIEN DE BUT

Initiation



Entrainement



PRÉPARATION PHYSIQUE

32H

BEACH SOCCER



*Gardien
De But*



*Préparation
Physique*

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors

Pratique Foot à 11

U14-U19

Pratique Foot à 11

U10-U13

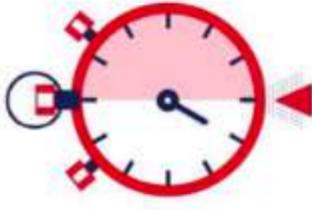
Pratique Foot à 8

U6-U9

Pratique Foot à 3,4,5

Projet Club

90 €



24H
ESPACÉES
SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL
12H



DISTANTIEL
4H



STAGE CLUB
8H



Bloc 1: 6H
Jour J

Devenir Educateur/trice
Séniors



Bloc 2: 6H
J+[20 à 25]

Devenir Educateur/trice
Séniors



- Les outils
- Bloc notes
 - Livret numérique
 - Capsules vidéo
 - Fiche analyse de pratique
 - Catalogue de séances



La connaissance de soi



Encadrement Match



Ethique et intégrité



Séance d'entraînement
Analyse de Pratique



Le climat d'entraînement



Certification



L'entraînement



Ethique et intégrité



La connaissance du jeu

SAISON 2023-2024
ANIMATEUR



NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

SAISON 2023-2024
EDUCATEUR FEDERAL



NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

CALENDRIER SAISON 23-24



AOÛT

26 WASQUEHAL

OCTOBRE

07 COLMAR
21 FLEURY

DÉCEMBRE

02 HAGUENAU
16 FEIGNIES A.

FÉVRIER

03 SAINT-QUENTIN
17 FURIANI
24 BOURG-EN-BRESSE

AVRIL

06 FC 93
13 MÂCON
20 HAGUENAU
27 FEIGNIES A.

SEPTEMBRE

02 AUXERRE 11
09 SAINT-QUENTIN
16 FURIANI
23 BOURG-EN-BRESSE

NOVEMBRE

04 BESANÇON
11 FC 93
25 MÂCON

JANVIER

13 BIESHEIM
20 AUXERRE 11

MARS

09 COLMAR
16 FLEURY
23 BESANÇON

MAI

11 BIESHEIM
18 WASQUEHAL

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

AMENDES

Club :	548423	BOISSY U.J.					
Dossier :	21640700	du 07/02/2024	Anciens D4/ Unique	Poule Unique	27124053	28/01/2024	
Personne :				C.D - DISCIPLINE			
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General		06/02/2024	06/02/2024		100,00€

Club :	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US					
Dossier :	21641511	du 08/02/2024	U14 D4 / Phase 2/ Phase 2	Poule A	27885096	03/02/2024	
Personne :				C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		07/02/2024			9,50€

Club :	518152	NOISEAU STE S.					
Dossier :	21641471	du 08/02/2024	Coupe Vdm Cdm/ Unique	Poule Unique	27666812	28/01/2024	
Personne :				C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		06/02/2024	06/02/2024		9,50€

Club :	512963	THIAIS F.C.					
Dossier :	21640268	du 06/02/2024	U18 D2/ Unique	Poule B	26068862	11/02/2024	
Personne :				C.D - DISCIPLINE			
Motif :	75	Demande Tardive de Délégué		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	75	Demande tardive de Délégué		11/02/2024	11/02/2024		50,00€

Total Général :	169,00€
-----------------	---------